

CIRCULAIRE 097-21

28 mai 2021

MODIFICATIONS FINALES À LA PUBLICATION DES FICHIERS DE LIMITES DE POSITIONS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le 30 avril 2021, la Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal inc. (la « Bourse ») a sollicité les commentaires des participants approuvés et des participants approuvés étrangers (collectivement les « Participants ») concernant les modifications apportées aux publications des fichiers de limites de positions ([circulaire 075-21](#)).

Les modifications apportées aux fichiers de limites de positions ont été finalisées à la suite des commentaires reçus des Participants. La Division commencera à publier un nouveau fichier unique comportant les limites de positions pour tout Produit Inscrit (le « Nouveau Fichier Consolidé »), à l'annexe 1, pour toute publication à compter de la mi-juin et cessera de publier les fichiers de limites de positions actuels (les « Anciens Fichiers »), à l'annexe 2, le 30 septembre 2021.¹ Le Nouveau Fichier Consolidé sera accessible à partir d'une [nouvelle adresse URL](#) dès la mi-juin et les Anciens Fichiers continueront d'être accessibles à partir des [adresses URL actuelles](#) jusqu'au 30 septembre 2021.

De plus, la Division avise tous les Participants que les nouvelles limites de positions conformément aux modifications des Règles de la Bourse (les « Règles ») seront publiées à la mi-juin et entreront en vigueur le 30 juin 2021, après la fermeture des marchés. Veuillez noter que les Règles modifiées seront également disponibles sur le site Web de la Bourse (www.m-x.ca) à compter de leur date d'entrée en vigueur.

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis 1 800 361-5353, poste 46530, ou de la Grande-Bretagne et France 00 800 36 15 35 35, poste 46530, ou à l'adresse courriel info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.

¹ Les limites de positions et les seuils de déclarations qui se trouvent dans le Nouveau Fichier Consolidé et les Anciens Fichiers ne sont pas en vigueur et ne sont présentés qu'à titre indicatif.